

**ÉNONCÉ D'UN SCHÉMA DE COOPÉRATION
DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT
DANS LA PERSPECTIVE DU 21^e SIÈCLE**

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République populaire de Chine (ci-après appelés "les deux parties") partagent une responsabilité et un engagement commun envers le développement durable. Notre collaboration met à profit la diversité de nos expériences en tant que nations occupant de vastes espaces aux populations, aux topographies et aux climats variés. Les deux parties reconnaissent leur intérêt mutuel et sont parties prenantes d'une coopération accrue relativement aux questions environnementales.

Il existe déjà plusieurs accords et arrangements particuliers entre les deux parties dont l'Accord général de coopération au développement entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République populaire de Chine; le Mémoire d'entente sur les programmes météorologiques conjoints; le Mémoire d'entente sur la coopération dans le domaine de l'environnement; et le Mémoire d'entente sur l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique.

Les deux parties collaborent aussi avec succès dans le cadre du Conseil chinois de coopération internationale en environnement et en développement, qui appuie les efforts déployés par le gouvernement chinois pour promouvoir un développement respectueux de l'environnement.

Dans la perspective du 21^e siècle, les deux parties ont élaboré le schéma de coopération dans le domaine de l'environnement décrit ci-dessous :

- La coopération environnementale déjà amorcée entre les deux parties continuera à s'appuyer sur les principes énoncés dans les accords bilatéraux et dans les déclarations et accords internationaux comme la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, la Convention sur la biodiversité, la Convention cadre sur le changement climatique et le Protocole de Kyoto.
- Les deux parties continueront de renforcer la coopération bilatérale existante relativement à une vaste gamme de questions environnementales.
- Les deux parties élaboreront et mettront en oeuvre des projets de coopération pour faire face au changement climatique.

Les activités de coopération bilatérale se poursuivront dans des secteurs comme les questions atmosphériques, la gestion des ressources en eau, la gestion des déchets, l'assainissement de la production, l'efficacité énergétique, la foresterie, l'agriculture durable et la biodiversité, au moyen notamment du renforcement des capacités institutionnelles, du développement des ressources humaines, d'activités de sensibilisation et de projets pilotes.

Les activités et les projets de coopération visés par le présent schéma peuvent prendre les formes suivantes : transfert de technologies qui ne génèrent que peu ou pas d'émissions de gaz à effet de serre; formation; élaboration de politiques et de stratégies, de règlements, de normes, de codes et de mesures visant à en assurer le respect; mobilisation des investissements du secteur privé; recherche concertée et échange des connaissances au moyen de visites d'experts et de l'organisation de séminaires et de colloques.

Ces activités peuvent être entreprises en matière de réduction des gaz à effet de serre par le biais de projets touchant à l'efficacité énergétique, la conservation, les combustibles de substitution, le transport et l'assainissement de la production; une meilleure utilisation des puits de carbone; la surveillance et la prévision du climat; l'adaptation aux effets du changement et de la variabilité du climat.

Les deux parties tenteront d'identifier dès que possible des opportunités de coopération concernant les technologies efficaces d'avant-garde sous le Mécanisme pour un développement propre.

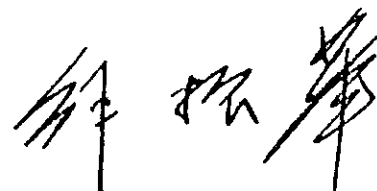
Les deux parties encourageront et appuieront activement les organismes gouvernementaux, les établissements d'enseignement et de recherche, les organisations non gouvernementales, les sociétés d'État et le secteur privé à établir et renforcer des liens entre eux et à réaliser des projets communs.

Les deux parties, par l'entremise de leurs ministères, organismes et commissions concernés, maintiendront un dialogue et des échanges de vues réguliers entre eux sur les activités pertinentes au présent schéma, notamment en ce qui concerne le changement climatique.

Un Comité conjoint Canada-Chine sur la coopération environnementale sera constitué et chargé de coordonner les activités visées par le présent schéma. Le Comité comptera des représentants des ministères, organismes et commissions du Canada et de la Chine dont le mandat est lié à l'environnement. L'Administration d'État pour la protection de l'environnement sera responsable de la participation de la Chine au Comité. Environnement Canada sera responsable de la participation du Canada au Comité. Des rapports réguliers sur la mise en oeuvre du schéma seront remis aux dirigeants du gouvernement de chaque pays.

Fait à Beijing, le 19 novembre 1998, en anglais, en français et en chinois :


Pour le gouvernement du Canada


Pour le gouvernement de la République populaire de Chine

加拿大政府和中华人民共和国政府面向二十一世纪 环境合作框架声明

加拿大政府和中华人民共和国政府(以下简称“双方”)对可持续发展均有承诺并肩负责任。加中两国地域辽阔,民族众多,地理和气候跨度大,双方的合作可从各自的经验中取长补短。双方认识到其不断扩大的在环境问题上的合作符合双方的利益并共同受益。

双方已经签署若干协议,包括加拿大政府和中华人民共和国政府发展合作总协定、气象合作谅解备忘录、环境合作谅解备忘录以及可再生能源和能源效率谅解备忘录。

双方还通过中国环境与发展国际合作委员会正进行着成功的合作,支持了中国政府在促进环境可持续发展方面所作出的努力。

为迎接二十一世纪的到来,双方制定如下的框架声明,以进一步开展环境领域的合作:

——双方将继续遵循双边协议以及国际宣言、公约和协议,如环境和发展里约宣言、生物多样性公约、气候变化框架公约和京都议定书中的原则进行环境合作。

——双方将在更广泛的环境领域继续加强已有的双边合作。

——双方将开展和实施具体的合作项目,以迎接气候变化的挑战。

双方将在下列领域继续开展合作:大气、水资源管理、废物管理、清洁生产、能源效率、森林、可持续农业和生物多样性等。将通过包括机构能力建设、人力资源开发、环境保护意识提高和示范

项目等具体措施加以实施。

本框架声明下的合作项目和活动可以采取下列形式进行：温室气体零排放或低排放技术转让；人员培训；政策、法规、标准、规范的制定和执行；鼓励私营企业投资；通过专家互访、组织研讨会和专题讨论会开展合作研究和技术交流。

有关温室气体减排方面可进行项目级合作，具体包括：提高能效、节约能源、可替代燃料、运输和清洁生产、增加碳汇、气候监测和预报、对气候变化和气候易变性影响的适应性措施。

双方将期望尽早在清洁发展机制下寻求最新高效技术方面的合作机会。

双方将积极鼓励和支持政府组织和机构、学术和研究机构、非政府组织、国营和私营企业建立和加强联系，开展合作项目和相应的活动。

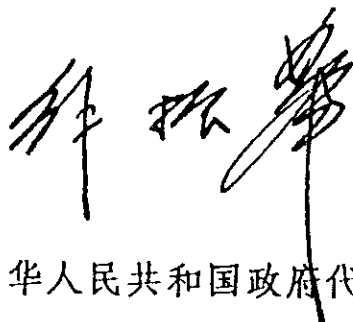
双方将通过有关部门、机构和委员会，保持经常性对话，以就本框架中的活动包括气候变化方面的事宜交换意见。

双方决定成立加中环境合作联合委员会，以协调与本框架有关的活动。该委员会由两国与环境有关的部门、机构和委员会的代表组成。中国国家环境保护总局将是该委员会中方的牵头单位。加拿大环境部将是该委员会加方的牵头单位。本框架声明实施情况将定期向各自政府领导人报告。

本框架声明于 1998 年 11 月 19 日在北京签署，分别用英文、法文和中文写成。



加拿大政府代表



中华人民共和国政府代表

5

**FRAMEWORK STATEMENT FOR COOPERATION ON
ENVIRONMENT INTO THE 21ST CENTURY
BETWEEN
THE GOVERNMENT OF CANADA
AND
THE GOVERNMENT OF THE PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA**

The Government of Canada and the Government of the People's Republic of China (hereinafter referred to as "Both Parties") share a commitment and responsibility to sustainable development. Our collaboration benefits from our various experiences as nations of vast landscapes with diverse populations, topographies, and climates. Both Parties recognize a mutual interest and will benefit from expanded cooperation on environmental issues.

Both Parties have in place a number of specific agreements and arrangements including the General Agreement between the Government of Canada and the Government of the People's Republic of China on Development Cooperation; the Memorandum of Understanding on Cooperative Meteorological Programs; the Memorandum of Understanding on Environmental Cooperation; and the Memorandum of Understanding on Renewable Energy and Energy Efficiency.

Both Parties are also working successfully together through the China Council for International Cooperation on Environment and Development in support of the Chinese government's efforts to promote environmentally sustainable development.

To prepare for the 21st century, Both Parties have developed the following framework within which to cooperate further on the environment:

- Environmental cooperation between Both Parties should continue to be guided by the principles contained in bilateral agreements as well as international declarations and agreements such as the Rio Declaration on Environment and Development, the Convention on Biological Diversity, the Framework Convention on Climate Change and the Kyoto Protocol.
- Both Parties will continue to strengthen existing bilateral cooperation on a broad array of environmental issues.
- Both Parties will develop and implement cooperation projects to address the challenge of climate change.

Cooperative bilateral activities will continue to be pursued in areas such as atmospheric issues, water resource management, waste management, cleaner production, energy efficiency, forestry, sustainable agriculture and biodiversity, through such means as institutional capacity building, human resources development, awareness building and demonstration projects.

Cooperative projects and activities under this framework may take the form of the transfer of no or low greenhouse gas emission technologies; training; development of policies and strategies, regulations, standards, codes and their compliance measures; mobilization of private sector investment; collaborative research and knowledge exchange through visits of experts and the organization of seminars and symposia.

These activities may be undertaken at the project level relating to greenhouse gas emission reduction through energy efficiency, conservation, alternative fuels, transportation and cleaner production; enhanced carbon sinks; climate monitoring and prediction; and adaptation to the effects of climate change and climate variability.

Both Parties will seek early opportunities for cooperation in efficient, state-of-the-art technologies under the Clean Development Mechanism.

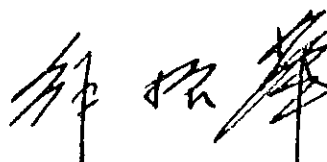
Both Parties will actively encourage and support governmental organizations and agencies, academic and research institutions, non-governmental organizations, state enterprises and the private sector to establish and strengthen linkages and pursue joint projects and initiatives accordingly.

Both Parties will, through relevant departments, agencies and commissions, maintain regular dialogue and exchanges of views on activities pertinent to this framework including matters related to climate change.

A Canada-China Joint Committee on Environment Cooperation will be set up to coordinate activities in relation to this framework. The representatives of relevant departments, agencies and commissions related to environment from Canada and China shall be included in the Committee. The State Environmental Protection Administration will lead the Chinese side in the Committee. Environment Canada will lead the Canadian side in the Committee. On a regular basis, progress on implementation will be reported to respective governmental leaders.

Done in Beijing, this 19th day of November 1998 in English, French, and Chinese languages:


For the Government of Canada


For the Government of the
People's Republic of China